



L'interdiction de fumer doit être respectée dans tout le lieu et s'étend à l'ensemble des locaux y compris la totalité des loges.

*L'ouverture des portes et le démarrage de la manifestation s'effectuent sous la responsabilité de l'organisateur.

*Les clés doivent être rapportées en mairie par l'emprunteur à la fin de la manifestation. (À déposer dans la boîte aux lettres de la mairie en dehors des heures d'ouvertures de la mairie).

* Seuls les restaurations type traiteur seront admises (pas de préparations culinaires possibles sur place et sur les abords de la Coopé).

* Le local poubelle est accessible par l'arrière de la scène. Nous vous remercions de bien vouloir effectuer le tri sélectif selon les recommandations à votre disposition dans le local.

* Du matériel est à votre disposition pour le nettoyage des locaux, des tables et des chaises.

* Le matériel mis à disposition par la mairie doit être installé et reconfigurer selon les affiches par l'organisateur

Cadre réservé à l'équipe technique


Attention ! Cette fiche technique est à remettre à la Mairie de Baziege au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation. En cas de retard, la mise à disposition du matériel ne pourra être garantie par le personnel communal.

La mairie validera votre fiche technique sous un délai d'une semaine.

Fait le :	Validé le :
L'organisateur	LA MAIRIE



**Fiche technique
« La Coopé »
Allées Paul Marty
31450 BAZIEGE**

DATE de la MANIFESTATION :			
ORGANISATEUR :		Nom de la personne à contacter :	
Adresse :			
.....			
 TELEPHONE :			
Mail :			
TITRE DE LA MANIFESTATION :			
ENTREES PAYANTES		REPAS	
OUI	NON	OUI	NON
INCIDENCES VOIES PUBLIQUES (circulation / stationnement)		BANDEROLLES (à installer par les services de la mairie)	
OUI	NON	OUI	NON
NOM		TELEPHONE	MAIL
Accueil	Mairie de BAZIEGE	05 61 81 81 25	accueil@ville-baziege.fr
Service animation	GALIBERT Bénédicte	05.61.81.88.37	contact@ville-baziege.fr

Technique :

- **Petite Régie :** OUI NON

En libre-service :

Système audio en libre service comprenant 2 micro HF (prévoir 2 piles AA) + 1 lecteur CD (placard à l'arrière du bar). L'éclairage de la salle et de la scène via les néons est pilotable et graduable depuis l'arrière du bar.

- **Grande Régie :** OUI NON

Moyennant la somme de 150 € :

⇒ **Personnel fourni :** 1 régisseur mairie pendant 6 heures pour réglage et utilisation du « matériel mairie »

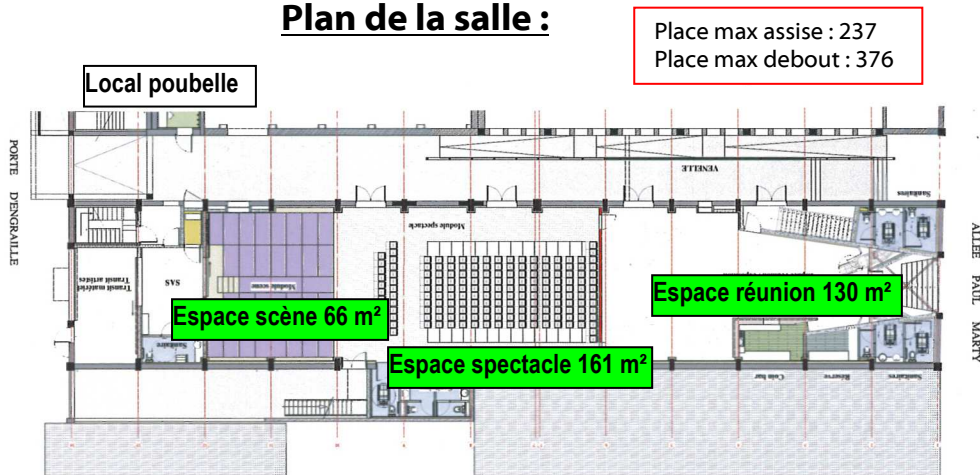
Au-delà de 6h : la prestation est payable auprès du régisseur.

Pour les associations extérieures ; merci de contacter directement M.BELLINGUIER (régisseur) au 06.25.19.00.82. Payable auprès de M.BELLINGUIER.

- **Vidéo projecteur :** OUI NON
(À retirer à la mairie)

surface scénique 9m de large sur 6m de profondeur - scène fixe non modulable

Plan de la salle :



Matériels :

Matériels mairie	Quantité :	Qté mairie	OBSERVATIONS
Tables		30	
Chaises		192	
Grilles d'exposition		24	
Frigos		2	
Branchement 240v-400v-400v + neutre			
Cafetière		1	

Nombre de personnes attendues :
Plage horaire d'utilisation de la salle :

Autres : (merci d'indiquer toutes informations utiles)